Saint-Damase
Fière de son histoire

AVIS PUBLIC

AVIS est donné, par la soussignée, que lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 janvier 2023, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 136

POUR FIXER LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES ET LES DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'EXERCICE 2023

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site web de la municipalité à l'adresse : www.st-damase.qc.ca. Vous pouvez obtenir également des renseignements durant les heures régulières d'ouverture du bureau ou par courriel à dg@st-damase.qc.ca

DONNÉ à Saint-Damase, ce 11ième jour du mois de janvier 2023.

Johanne Beauregard
Directrice générale et greffière-trésorière

Municipalité de Saint-Damase
Téléphone : 450 797-3341
Courriel : info@st-damase.qc.ca
Télécopieur : 450 797-3543
www.st-damase.qc.ca
115, rue Saint-Étienne
Saint-Damase, Québec J0H 1J0